



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Temps d'échanges et de réflexion, moment de formation ou d'auto-formation, les Journées de rencontre locale sont une spécificité académique à laquelle nous sommes tous attachés.

Cet espace de travail collaboratif, hors les murs de l'établissement, vous offre la possibilité de développer projets et coopérations, d'explorer ensemble vos problématiques professionnelles et de territoire. Les JRL favorisent l'entraide, le partage des ressources, des connaissances et des expériences : c'est là un geste professionnel recherché, un travail concerté qu'il faut pérenniser.

Or, les modalités de fonctionnement doivent être revues à partir de la rentrée 2017, notamment pour être en conformité avec un nouveau cadrage réglementaire.

Pour rappel, la circulaire n° 2015-228 du 13 janvier 2016 (approuvé par les organisations syndicales) stipule que tout déplacement effectué pour les besoins du service, dont la formation, doit donner lieu à un ordre de mission ouvrant droit à des frais de déplacement conformément à la réglementation. Ce qui conduit, à budget constant, à redéfinir le périmètre de l'offre de formation. Les Journées de Rencontre Locale sont, nous le savons, des lieux de production et de mutualisation : afin de conserver les trois journées par an pour chaque groupe, et dans le sens de la demande faite pour l'année scolaire 2016-2017 – soit la publication des travaux réalisés (construction de séquences, outils créés, comptes rendus des échanges...) – le déploiement de JRL sur un territoire sera soumise en 2017-2018 à certaines conditions.

L'objectif reste le même : offrir trois journées d'échanges et de réflexion pour travailler ensemble, afin d'avancer sur différents projets, de mutualiser et de diffuser (sur l'espace pédagogique) les productions.

Le coordonnateur propose un thème, définit son objectif et donne un nom aux JRL. Comme l'an passé, le coordonnateur ouvrira un groupe dans Caraïbes, en définissant une date limite de clôture du groupe. Les professeurs intéressés par le projet du groupe s'inscrivent dans le tableau. La problématique traitée est à l'initiative du groupe, de même que les modalités et le rythme, à l'intérieur des trois journées prévues.

Mais la possibilité de déployer des JRL sur un territoire se fera lorsque le **projet** aura été retenu : un projet doit être donc envoyé à l'inspection (cf. fiche Projet-JRL en pièce jointe) pour **le vendredi 22 septembre 2017 délai de rigueur**). Les IA-IPR, après consultation des membres du GTA, décideront des JRL qui seront retenues pour l'année scolaire 2017-2018.

Le **coordonnateur** de JRL, une fois la liste des membres fixée (via Caraïbes) aura également pour mission de **renseigner les fiches de mise en œuvre** correspondant à chacune des journées et à les adresser, avec la liste des participants, **au secrétariat des IA-IPR EVS, 6 semaines avant la date de la journée**.

Il est rappelé que les professeurs documentalistes qui s'inscrivent à une JRL s'engagent à participer à la totalité des journées prévues dans le projet (sauf contrainte majeure).

Sachant pouvoir compter sur votre implication, nous vous souhaitons une excellente fin d'année scolaire.